



**ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE  
PEP10**

**DIRECTION DU  
DISPOSITIF ADULTES**

Service d'Accompagnement  
Médico-Social pour Adultes  
Handicapés



**Locaux principaux :**  
5 place du vendangeoir  
10110 Bar sur Seine

**Locaux mutualisés :**

SAVS/ SAMSAH  
1 rue des maquisards  
10110 Bar sur Seine

SAVS / SAMSAH  
9 rue du prieuré  
10200 Bar sur Aube

Préparé par

**M. LAMOUREUX Éric**



<http://lespep10.lespep.org>

# Rapport d'activité 2023

**S.A.M.S.A.H PEP10**  
**Service d'Accompagnement Médico-  
Social pour Adultes Handicapés**

# Sommaire

## Préambule

<b>1</b>	Présentation de L'association des PEP10	P 4-8
<b>2</b>	Présentation du SAMSAH des PEP10	P 8-10
<b>3</b>	Typologie du public accueilli	P 11-14
<b>4</b>	L'activité du service	P 15-16
<b>5</b>	L'activité des professionnelles	P 17-24
<b>6</b>	Le Partenariat	P 25
<b>7</b>	La démarche qualité	P 26-27
<b>8</b>	Rapport financier	P 28-29
<b>9</b>	Conclusions et perspectives 2024	P 30-31

# Préambule

Chers lecteurs,

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport d'activité du Service d'Accompagnement MédicoSocial pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour l'année 2023. Tout d'abord, nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux personnels et usagers du service, ainsi qu'à nos partenaires, collaborateurs et administrateurs, qui ont contribué à la réussite de nos actions au cours de l'année écoulée.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des activités thérapeutiques et des ateliers de groupe afin de contribuer à inscrire chaque personne accompagnée dans une dynamique d'accès aux soins, de participation sociale et d'inclusion. Depuis la sortie de crise sanitaire et ses conséquences sociales, nous avons dû faire face à de nombreux défis, mais grâce à l'engagement et à la mobilisation de chacun, nous avons réussi à maintenir nos activités d'accompagnement social et à remobiliser les personnes accueillies.

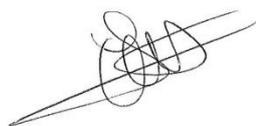
Nous sommes fiers des résultats que nous avons obtenus, notamment en termes de participation sociale, de lutte contre l'isolement, de développement de nos activités de réhabilitation psycho-sociales et de renforcement de notre ancrage dans les partenariats territoriaux. Nous avons su adapter nos pratiques pour répondre aux enjeux du moment, tout en restant fidèles à nos valeurs et à notre mission d'accompagnement vers l'émancipation et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Nous sommes satisfaits des travaux réalisés cette année, et nous sommes résolus à poursuivre notre engagement en faveur de l'inclusion et de la solidarité. Nous espérons que ce rapport d'activité vous permettra de mesurer l'importance de notre action, et de partager notre vision d'une société plus juste et plus inclusive.

Pour toute l'équipe et au nom de l'ensemble des personnes accompagnées par notre service, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Directeur du Dispositif « Adultes »,

Éric LAMOUREUX



# 1. PRÉSENTATION DES PEP 10

## 1.1.1 Statut et projet associatif

Les associations PEP (Pupilles de l'Enseignement public) fédérées en réseau confirment leur identité qui s'exprime par un ancrage territorial et une diversité d'actions menées au service des personnes frappées par les inégalités. Dans un contexte non seulement national mais mondial préoccupant, marqué par la montée en puissance des idéologies prônant le repli sur soi ainsi qu'un égoïsme excluant et discriminatoire, les PEP y énoncent leurs ambitions et leur combat au service d'une société plus solidaire et plus inclusive.



En plaçant résolument au cœur de toutes leurs actions une éthique de bienveillance à l'égard de tous, et plus particulièrement des plus démunis, les PEP confirment à travers nos projets leur statut collectif de mouvement de transformation sociale.

## 1.1.2 Valeurs associatives



Nous avons constamment affirmé nos valeurs PEP : **Laïcité, Solidarité, Égalité, Citoyenneté**. Et ceci, tout en veillant en permanence à la pertinence et à la qualité des actions que nous avons mises en place. Les pouvoirs publics ont reconnu la valeur de notre engagement et de nos compétences pour le mettre en œuvre. En attestent les conventions que nous avons signées avec de nombreux partenaires, parmi lesquels les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ou encore la C.N.A.F.

## 1.1.3 Gouvernance de l'association des PEP10

Aujourd'hui les PEP10 accompagnent environ 300 enfants et 102 adultes en difficulté. Les PEP sont une œuvre à caractère social et éducatif : inscrits au sein de l'école publique laïque, de la maternelle à la terminale, impliquée dans le domaine médico-social, complémentaire de l'Etat et des collectivités territoriales, mais indépendantes et non concurrentes. Les PEP souhaitent contribuer, par leur présence sur le département de l'Aube, à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.



## 2. Le Dispositif « Adultes »

Le Dispositif « Adultes » regroupe trois établissements et services complémentaires que sont le **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), le **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et l'**ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et d'un **GEM** (Groupe d'entraide mutuelle) ouvert en septembre 2022.

### Organigramme du Dispositif Adultes



### 1.2.1 La notion de Dispositif

Cette notion doit permettre de fluidifier le parcours des usagers en proposant des solutions d'accompagnement modulaires donc plus souples. L'utilisateur est accompagné en fonction de ses besoins.



Le dispositif permet de mobiliser autour d'une personne, l'ensemble des structures et acteurs de son accompagnement pour une réponse globale mieux adaptée à ses besoins et attentes. Un fonctionnement en Dispositif est facteur de coopération, de simplification du parcours des personnes en situation de handicap, dont les besoins particulièrement évolutifs, demandent une réponse réactive, coordonnée et souple.

L'articulation du SAVS et du SAMSAH permet notamment d'apporter des réponses de proximité et garantit une continuité dans les interventions en ajustant les prestations d'accompagnement en lien avec les besoins variables des personnes accompagnées : **l'accompagnement devient global** et offre ainsi une articulation sanitaire et sociale indispensable au bien-être des bénéficiaires.

### 1.2.2 La notion de parcours

Le projet fédéral des PEP insiste sur la nécessité de développer la participation des personnes et affirme que nous sommes passés d'une logique de structure à une logique de parcours traduisant un projet de vie, et aussi du concept de prise en charge à celui d'accompagnement.

### 1.2.3 La notion d'accompagnement

L'accompagnement doit permettre à la personne en difficulté d'acquérir l'autonomie et de devenir acteur de sa vie, de décider par elle-même dans l'indépendance par rapport à autrui et d'accéder à la citoyenneté.

C'est la relation de deux volontés égales qui s'engagent librement sur la base du consentement éclairé.



Accompagner, c'est apprécier les possibilités réelles, les limites à respecter pour ne pas provoquer le renoncement ou l'échec. S'il survient pourtant, il appartient à l'accompagnateur de l'utiliser pour en comprendre les raisons et proposer des remédiations.

Cette démarche permet l'établissement d'un contrat qui trouve son fondement dans une pratique au quotidien.

### 1.2.4 La participation des personnes, de ses représentants légaux, la place de la famille

Les relations familles/ aidants / professionnels favorisent le développement de la personne accueillie. Les représentants légaux sont associés à l'élaboration du projet personnalisé, à sa mise en œuvre, son évaluation ainsi qu'aux réajustements qui doivent y être apportés.

Toujours avec l'accord de l'utilisateur, un accompagnement de la famille et des aidants familiaux est proposé. Il s'agit de faciliter les relations entre la personne et son entourage avec qui il fait système.

La finalité n'est pas de travailler avec la famille, seulement au nom d'un principe général mais, aussi avec une famille qui rencontre un type particulier de problème, dans le cadre d'une mission définie, et en définitive avec les personnes de cette famille, en fonction de leur situation et de leur histoire.

## 1.2.5 La promotion de la bientraitance

Le Dispositif « Adultes » inscrit pleinement son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par l'Haute Autorité de Santé.

La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance.

Des fondamentaux décrits dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles inspirent le cadre de nos actions :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Une manière d'être des professionnels.
- Une valorisation de l'expression des bénéficiaires
- Un aller-retour permanent entre réflexions et actions.
- Une démarche continue d'adaptation à chaque situation.



## 1.2.6 – La réforme de la démarche d'évaluation :

L'application de la loi 2002-2 prévoyait une évaluation du service rendu en interne tous les 5 ans et une évaluation externe tous les 7 ans. Mais à la suite d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de juin 2017, relatif au dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), qui formulait un certain nombre de préconisations pour améliorer le dispositif, la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019 a impulsé une nouvelle dynamique, visant à renouveler, rationaliser et uniformiser l'évaluation des actions des ESSMS dans le cadre de leur démarche qualité.

La loi fait notamment évoluer les missions de la Haute autorité de santé (HAS) en les élargissant au secteur social et médico-social et en lui confiant l'élaboration :

- D'un nouveau référentiel d'évaluation national pour établir une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- D'un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour l'habilitation des organismes pouvant réaliser les évaluations.

L'entrée en vigueur du nouveau dispositif marque donc la fin de la distinction entre évaluation externe et évaluation interne. Désormais, les évaluations sont réalisées selon un cycle qui inclut :

- Des auto-évaluations non obligatoires mais fortement recommandées dans un objectif d'amélioration continue de la qualité ;
- Une évaluation menée tous les cinq ans par un organisme accrédité.



Enfin, contrairement au dispositif précédent qui ne prévoyait la prise en compte, pour le renouvellement de l'autorisation, que du dernier rapport d'évaluation ; les résultats de l'ensemble des évaluations transmises sur les quinze années de l'autorisation et au plus tard deux ans avant la fin de l'autorisation, sont pris en considération.

Il est à noter que toute autre démarche interne relative à la qualité et complémentaire au dispositif des évaluations peut également être envisagée.

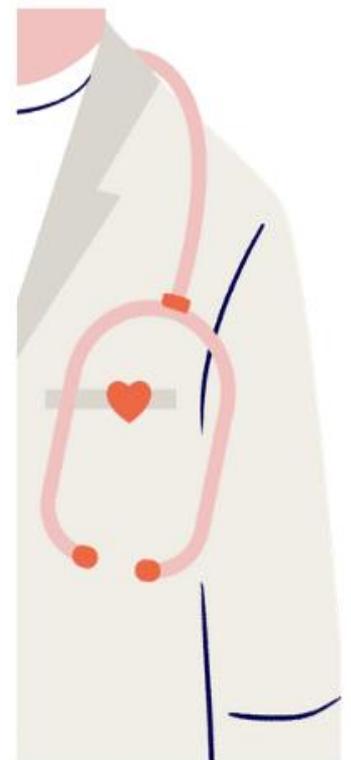
## 2. PRÉSENTATION DU SAMSAH DES PEP 10

Le **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** des PEP10 est un service qui a été adossé au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) depuis 2017, et faisant partie intégrante du Dispositif « adultes » de l'association. Son objectif principal est d'accompagner les personnes en situation de handicap en leur proposant une prise en charge personnalisée, globale et adaptée à leurs besoins.

Le SAMSAH des PEP10 se distingue par son rôle important dans l'accès et la coordination des soins pour les personnes en situation de handicap. En effet, il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de santé et les établissements médico-sociaux pour faciliter l'accès aux soins et garantir une coordination optimale entre les différents acteurs de l'accompagnement social et sanitaire.

Les missions du SAMSAH des PEP10 ne se limitent pas à l'accès et la coordination des soins. Le service intervient également pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées en leur proposant des ateliers de réhabilitation psychosociale, des mises en relation avec des entreprises ou des associations, ainsi qu'une aide à la recherche d'emploi. Le SAMSAH des PEP10 s'attache également à prévenir les situations de crise et à soutenir les aidants familiaux.

Les financeurs du SAMSAH des PEP10 sont l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Aube. Le public concerné est toute personne en situation de handicap, quel que soit son âge et son type de handicap qui bénéficie d'une orientation de la CDAPH. Le service intervient en ruralité sur tout le territoire sud de l'Aube (Côte des Bars) et jusqu'aux abords de l'agglomération troyenne. L'accompagnement repose sur la considération, la reconnaissance, le respect, il est une forme d'hospitalité. Il s'agit de faire des choses ensemble, de partager sur la base d'une égalité et d'une confiance réciproque. L'accompagnement, en gérant les risques, favorise l'autonomisation et l'expression de choix dans le cadre d'un projet de vie.



Le SAMSAH accueille des personnes handicapées de plus de 20 ans vivant à domicile atteintes de déficiences intellectuelles et cognitives, motrices, viscérales ou sensorielles, souffrant de troubles somatiques ou psychiques.

Dans nos pratiques de fonctionnement en Dispositif, tous les locaux sont mobilisables au titre d'un fonctionnement SAVS SAMSAH afin de proposer des accompagnements les plus proches du domicile des personnes accompagnées.



Tout comme au SAVS, au sein du SAMSAH l'accompagnement proposé porte fondamentalement sur la place accordée à la personne : ni patient, ni usager d'une prestation ou d'un équipement, mais d'abord **citoyen**. L'accompagnement proposé prend ancrage sur le désir et la parole de la personne. L'accompagnement consistera à mettre cette parole à l'épreuve de la réalité pour l'aider à évoluer.

C'est le Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et des SAMSAH, qui leur a donné un véritable cadre juridique. Avec la création des SAMSAH l'objectif est de proposer des accompagnements favorisant l'accès aux soins médicaux ou paramédicaux, en impliquant une forte articulation avec le secteur sanitaire. Dans les faits, l'action des SAMSAH porte essentiellement sur un appui à l'accès et à la continuité des soins (psychiatriques d'abord, mais aussi somatiques) et toujours dans une durée limitée dans la perspective d'un passage de relais vers le secteur psychiatrique.

Ceci permet en alternant les accompagnements par le SAVS et le SAMSAH, de répondre à la variabilité des besoins des personnes accompagnées en ayant une réelle capacité de réactivité pour les situations qui **risquent d'emboliser le SAVS**. **C'est pourquoi, la présence de ces deux structures SAVS et SAMSAH sur un même territoire est une vraie force de complémentarité, leur articulation permet dorénavant d'accompagner des séquences différentes du parcours de vie des personnes en situation de handicap.**



L'accompagnement est donc contractualisé sur la base d'un « contrat d'accompagnement médico-social » signé par chacune des parties après examen de la demande par la commission d'admission. La nomination d'un référent de parcours est décidée dès la demande d'admission afin de travailler en amont à la création du lien d'accompagnement (lien de confiance) comme socle de la relation entre la personne et le service.

## Accompagner c'est « aider la personne à trouver des stratégies cognitives pour accéder à l'ensemble des services offerts par la collectivité »

Aujourd'hui, le SAMSAH dispose d'un local situé au 5 place du vendangeoir 10110 Bar sur Seine : il s'agit d'une permanence d'accueil disposant d'une salle principale polyvalente avec un espace accueil / détente et de deux bureaux (éducateur et infirmière). Les locaux sont neufs, accessibles et loués au bailleur Aube Immobilier qui a réhabilité le local en vue de l'ouverture du SAMSAH.

### Implantation de nos antennes sur le territoire de la côte des bars :



Au-delà de cet espace de travail l'équipe du SAMSAH dispose de locaux mutualisés avec les antennes du SAVS à Bar sur Seine et Bar sur Aube afin de pouvoir délivrer des accompagnements de proximité aux personnes qui résident sur le territoire de la Côte des Bar. Nos interventions vont plus largement sur tout le territoire Sud, Sud / Est du département (Chaource, Riceys, Mussy, Côte des Bars, Dienville, Brienne et la région des lacs).

Notre mobilité est notre atout, nous avons par ailleurs développé des partenariats qui nous permettent de bénéficier ponctuellement de « lieux ressources » pour couvrir le territoire et rencontrer les personnes accueillies au SAMSAH. (Ex : CMS de Vendœuvre sur Barse, ESAT Proverville, ESAT Riceys ...)



### 3. TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

Cette année 2023, le SAMSAH a pu traiter **11 situations** :

#### 2 Admissions :

- 1 admission pour une dame sur le secteur de Bar sur Aube, cette personne ayant une pathologie de santé lourde a demandé l'aide du service afin d'être accompagnée dans son quotidien ainsi que dans la coordination des soins afin de pouvoir continuer à vivre à domicile avec un important travail de coordination de l'ensemble des intervenants
- 1 admission pour un homme sur le secteur de Bar sur Aube, cette personne souffrait d'isolement social et souhaitait être accompagné dans la coordination de ses soins et pouvoir bénéficier d'une aide pour être mis en relation avec d'autres personnes.



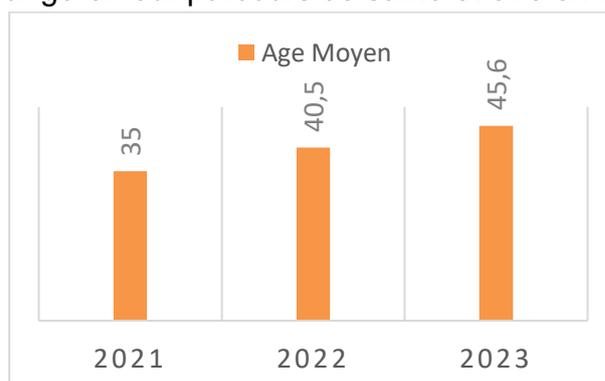
#### 2 Sorties:

- Ces 2 sorties concernent des adultes réorientés vers le SAVS une fois le plan de soins mis en œuvre et stabilisé. Le SAVS poursuit le travail d'accompagnement dans la vie sociale des personnes. Les professionnels du SAMSAH restent disponibles en cas de besoin si le besoin de coordination des soins s'avérait de nouveau nécessaire. Les transitions entre ces deux services sont possibles et rapides dès lors que chaque personne dispose d'une double orientation « SAVS SAMSAH » de la part de la CDAPH. La dynamique des parcours fluides est systématiquement recherchée.

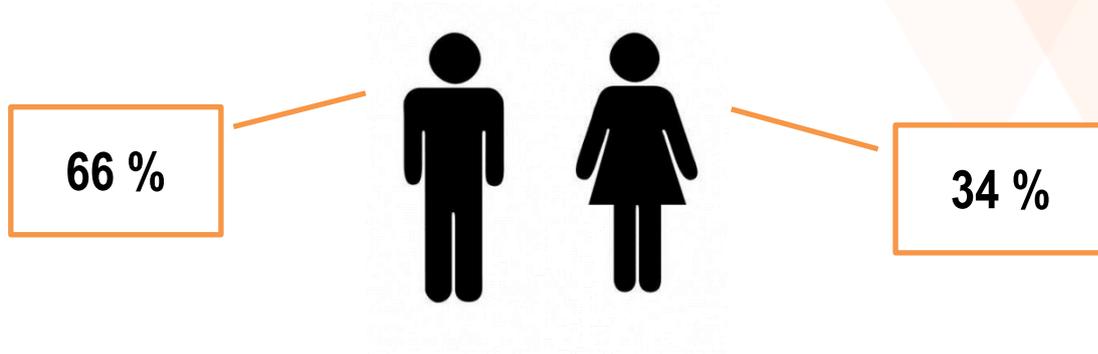
**Soit, au 31.12.2023, 9/9 personnes accompagnées.**

Moyenne d'âge : **45,6 ans** (40,5 en 2022 et 35 ans en 2021). L'âge moyen est encore en net hausse cela est surtout dû au changement de profil des nouvelles personnes admises.

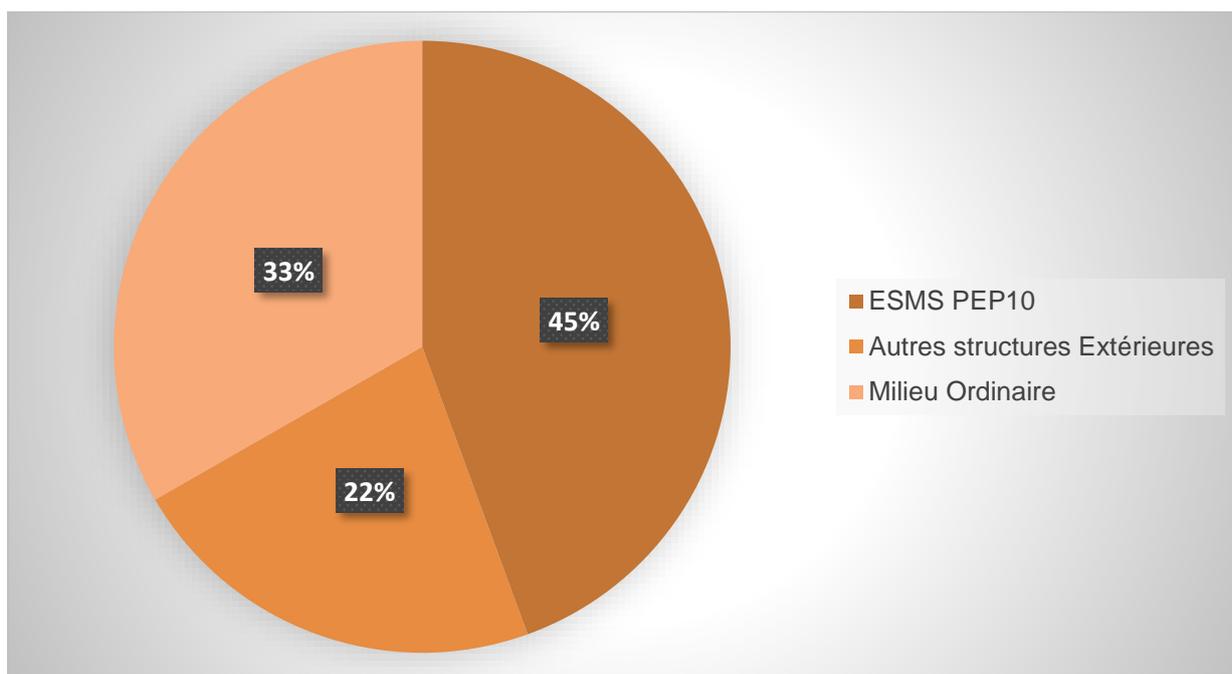
En effet la tendance générale se confirme vers des admissions qui concernent des personnes ayant déjà un long parcours de vie et une certaine autonomie dans la gestion de leur habitat, les deux admissions de 2023 concernent des personnes de 61 et 66 ans ! Ces personnes se retrouvent encore plus isolées dans leur parcours de vie et expriment des besoins d'aide pour gérer leur parcours de santé et être en relation avec les autres.



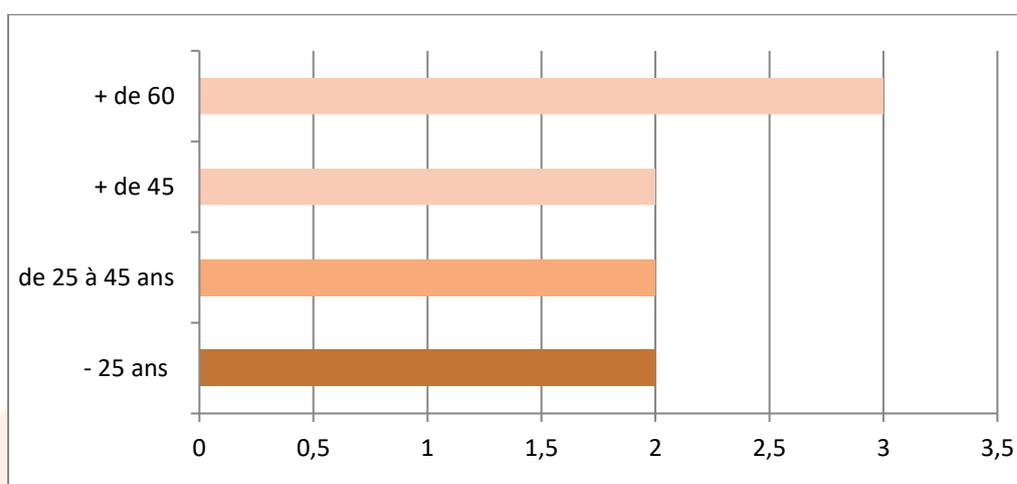
➤ Répartition Homme / Femme.



➤ Provenance des personnes



➤ Répartition par tranche d'âge :



Sur les 9 personnes accompagnées par notre SAMSAH au 31.12.2023, 6 présentent une maladie psychiatrique avérée, 2 présentent une problématique de santé complexe avec une maladie dégénérative et 1 révèle des Troubles du Spectre Autistique.

Au-delà de ces pathologies qui impactent le quotidien des personnes, d'autres problématiques de santé s'ajoutent :

- Pour une personne des troubles de la déglutition et de la digestion. (Alimentation moulinée)
- Pour une autre, une inhibition et une phobie sociale, empêchant la réalisation de tout projet d'insertion professionnel.
- Pour une personne une maladie dégénérative invalidante et une perte de la mémoire et de l'autonomie liée au vieillissement.
- Pour une personne une problématique liée aux addictions et au handicap social.

➤ **Manifestations des pathologies dans le quotidien des personnes :**

Toutes ses pathologies qu'elles soient d'ordre psychique ou organique, impactent le quotidien des personnes. Cela retentit sous différentes formes telles que des troubles de la socialisation, troubles du comportement, conduites à risques, isolement, repli sur soi, défaut de participation sociale, attitude relationnelle et posture inadaptée, manque de censure, collage, inhibition, désinhibition, agressivité, labilité émotionnelle, état dépressif, déviance à caractère sexuelle ....altération des capacités de raisonnement et d'élaboration, altération de la capacité à mobiliser ses compétences (savoir être, savoir-faire...)





## 4. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif prévu	9	9	9	9	9	9
Effectif installé	9	9	9	9	9	9
Journées théoriques	3285	3285	3285	3285	3285	3285
Journées prévues	2957	2957	2957	2957	2957	3123
Journées réalisées	3285	3189	3150	2907	3157	3281
Ecart	+328	+232	+ 193	- 50	+200	<b>+123</b>

Globalement l'activité réalisée du service a été conforme au volume des journées prévues avec une légère suractivité (+123 journées). En effet, malgré les deux sorties, plusieurs personnes étaient en attente de suivi par le SAMSAH ce qui nous a permis de contractualiser dès qu'une place se libérait.

### **Taux de rotation des usagers : 36.36 % en 2023**

(36 % en 2022, 54 % en 2021 et 44 % en 2019)

En 2023, l'équipe du SAMSAH a rencontré 4 personnes en vue d'une admission. Sur ces candidats potentiels, 2 ont été admis. Le taux de rotation des personnes accompagnées sur l'année reste stable. Ce service est donc très dynamique avec des accompagnements plus ponctuels que ceux proposés en SAVS. Le SAMSAH s'adresse davantage à un public en situation de handicap psychique pour qui, quand la stabilisation du plan de soins est atteinte, l'affranchissement de l'accompagnement proposé peut se mettre en place. Il y a beaucoup moins de chronicisation qu'au SAVS.



### **Le cadre thérapeutique au SAMSAH et l'activité pluridisciplinaire :**

Face à l'importance de la manifestation des troubles du psychisme chez les personnes accompagnées par le SAMSAH, il a été décidé, en équipe, que l'accompagnement thérapeutique serait principalement axé vers les personnes souffrant de troubles psychiques, et qui sont souvent en rupture avec les structures psychiatriques classiques et en rupture dans les liens sociaux avec leurs pairs.

Cet accompagnement prend différentes formes :

	<p>L'entretien adulte-éducateur référent : il permet de démêler des moments critiques pour les personnes : décompensation, sortie d'hospitalisation non stabilisée, absentéisme au travail... et d'étayer la personne de manière ponctuelle.</p>
	<p>Les accompagnements pour la réalisation de démarches à l'extérieur, la présence physique des éducateurs dans les démarches extérieures est un facteur de réussite pour les usagers. La présence de l'autre rassure, parfois très engagée ou plus à distance, agir sous le regard de l'autre permet de réaliser des choses qui paraissent insurmontables lorsque l'on est seul.</p>
	<p>Les visites à domicile : quand on parle l'inclusion dans la cité, la question du domicile et de la capacité de chacun à pouvoir disposer d'un logement en totale autonomie est fondamentale. L'équipe assure un rôle de veille autour de l'habitat des personnes accompagnées afin de leur permettre de développer leur confiance en elles et de prendre des décisions plus autonomes sur leur vie quotidienne.</p>
	<p>La médiation par les ateliers de réhabilitation psychosociale : journal, écriture, terre modelage, self défense, sophrologie... jeux de rôle, L'équipe propose en interne des ateliers comme support de médiation pour travailler sur les problématiques de chacun, que ce soit sur le plan comportemental ou cognitif. Le groupe permet de sortir de l'isolement pour partager ses compétences ou ses difficultés et entrevoir ensemble et grâce aux supports proposés, des solutions viables et adaptées à chacun.</p>

Toutes ses formes d'intervention se mettent en œuvre pour répondre aux besoins des personnes. Ces besoins sont identifiés dans le cadre de la construction du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement).

Le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) est un document qui est élaboré en collaboration avec la personne accompagnée par le SAMSAH et son équipe médico-sociale. Le PPA a pour objectif de définir les besoins et les attentes de la personne en termes d'accompagnement et de mettre en place des solutions adaptées pour répondre à ces besoins. Le PPA peut contenir des informations sur les objectifs de l'accompagnement, les modalités d'accompagnement, les activités proposées, les services médicaux ou paramédicaux nécessaires, les moyens de communication, les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, etc.

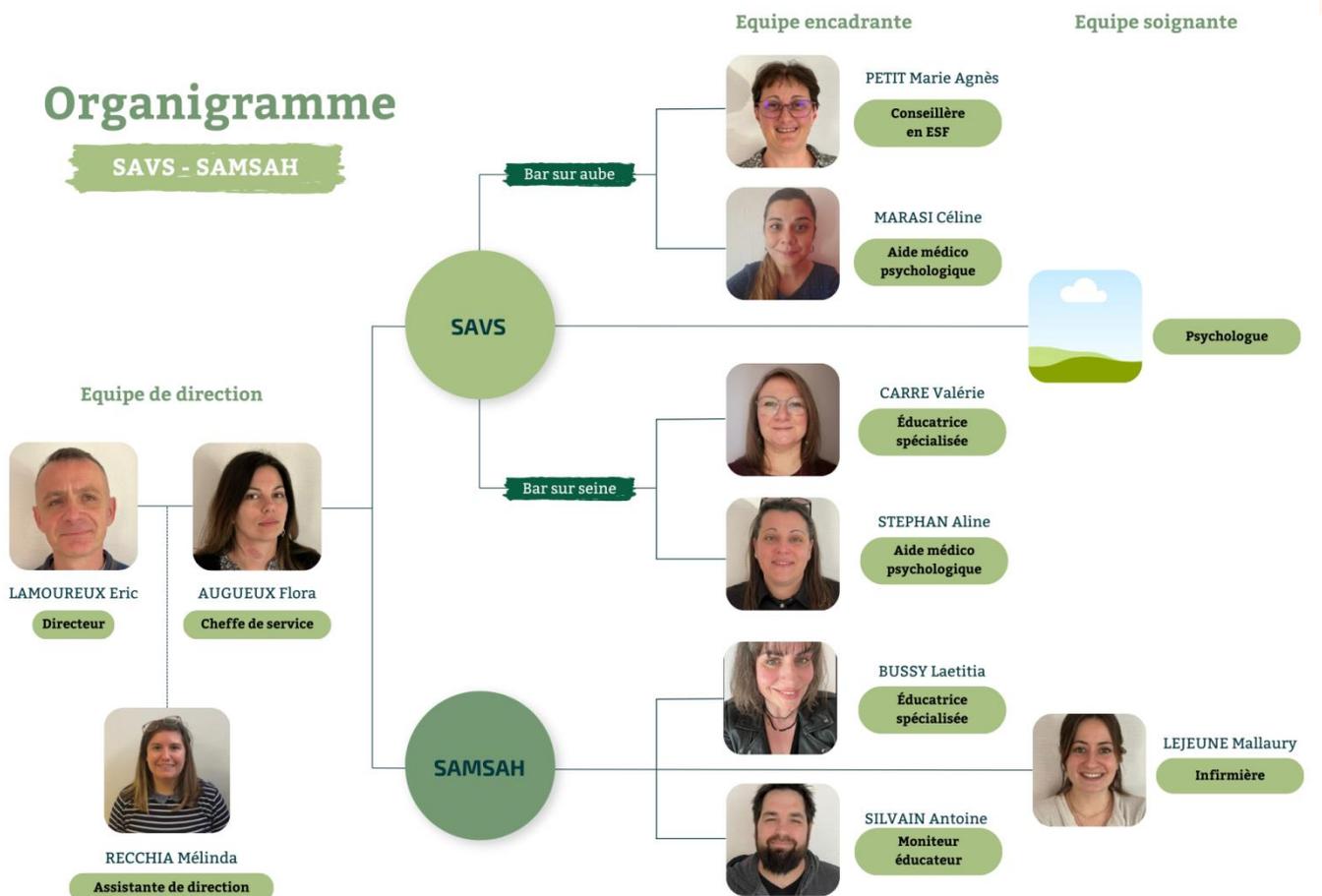
Le PPA est un outil de planification qui permet de personnaliser l'accompagnement proposé par le SAMSAH en fonction des besoins et des souhaits de la personne accompagnée.

## 5. L'ACTIVITE DES PROFESSIONNELS

### ➤ Constitution de l'équipe :

Catégories professionnelles	Effectif prévu		Effectif réel installé en 2023	
	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.
Direction	1	0.05	1	0.05
Chef de service	1	0.05	1	0.05
Administratif	1	0.10	1	0.10
Educateur spécialisé	1	1	1	1
Moniteur Educateur	1	0.5	1	0.5
Infirmière DE	1	1	1	1 (Recrutement en octobre 2023)
Psychologue	1	0.5	1	0.5 (démission)
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>3,2</b>	<b>8</b>	<b>3,2</b>
Médecin	1	50h (200 consultations)	1	Facturation à la prestation au réel

Cette année 2023, nous avons enregistré l'arrivée d'une infirmière, en revanche, le poste de psychologue est toujours vacant malgré un recrutement en cours. Même si le reste des professionnels de l'équipe est stable, bien que l'offre de recrutement ait été largement diffusée, nous ne sommes pas encore parvenus à recruter de candidat sur ce poste. Par ailleurs, la place du médecin (généraliste) coordinateur apporte néanmoins plus de clairvoyance dans la compréhension des situations, l'expertise du médecin, permet la prise de distance et le recours à des experts en fonction des pathologies et des situations de chaque personne.



A ce titre le Docteur MIR nous fait bénéficier de son réseau de son expérience. Cette année encore, le Médecin coordinateur du SAMSAH aura aussi la mission d'être le médecin référent COVID pour nos services se rendant disponible pour répondre à nos interrogations et toujours de façon très réactive. Cette position du médecin coordinateur du SAMSAH nous permet aussi parfois de pouvoir contourner certaines lourdeurs administratives dans le parcours de santé afin d'apporter des réponses adaptées dans les situations dites « d'urgence »

Les personnes accompagnées en SAMSAH ont des problématiques complexes liées à des pathologies souvent mal identifiées. Ceci engage un important travail en amont de l'admission pour créer un lien de confiance et établir un premier diagnostic des besoins de chaque personne en reconstituant le parcours de santé. Ceci fait appel à des compétences professionnelles spécifiques et à une certaine expérience de la pratique avec ce public.

Ensuite nous intervenons dans un secteur rural vaste où la posture professionnelle demande une grande autonomie dans le travail et une capacité d'organisation importante.

## ➤ La formation des professionnels

Ces formations concernent l'ensemble des professionnels du Service, elles émanent, soit du Plan de développement des compétences (sur la base du recueil des demandes individuelles), soit sur la base de choix institutionnels de s'inscrire dans différents espaces de formation de d'échanges des pratiques.

La formation et l'échange des pratiques sont des éléments cruciaux pour les professionnels travaillant dans notre SAMSAH en milieu rural. Voici quelques raisons pour lesquelles ces éléments sont importants :

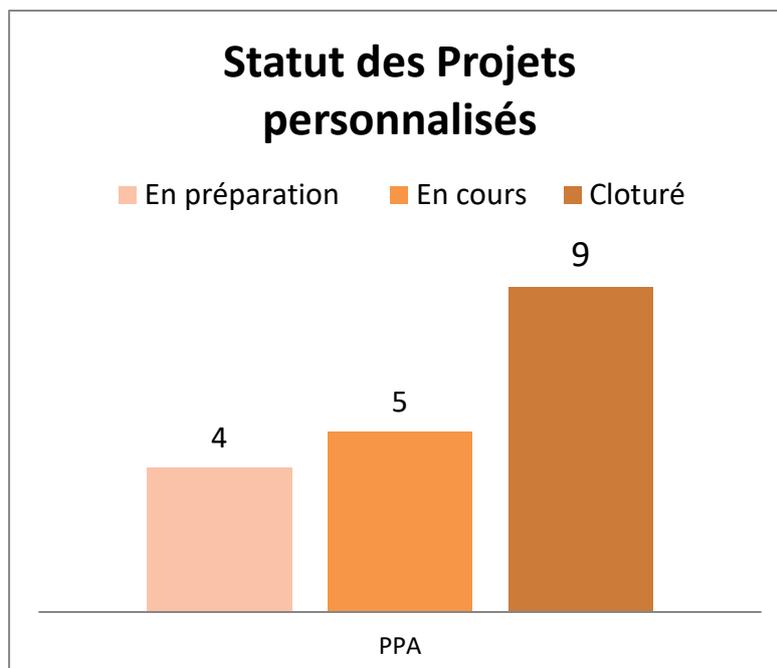


- **Amélioration des compétences** : Les formations permettent aux professionnels de développer et d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leur savoir-faire dans leur domaine d'expertise. Ces compétences renforcées permettent aux professionnels de mieux répondre aux besoins des personnes aidées.
- **Mise à jour des connaissances** : Les formations permettent aux professionnels de se tenir au courant des dernières avancées dans leur domaine, de découvrir de nouvelles approches et de nouvelles techniques pour aider les personnes accompagnées.
- **Renforcement de la collaboration** : Les échanges de pratiques permettent aux professionnels de partager leurs expériences, d'apprendre les uns des autres et de renforcer leur collaboration. Cela peut conduire à des améliorations dans nos prestations de services.
- **Amélioration de la qualité des services** : Les professionnels ayant suivi une formation appropriée sont en mesure de fournir des services de qualité supérieure, adaptés aux besoins variables des personnes accompagnées. Cela peut se traduire par une meilleure satisfaction des usagers et une amélioration de la renommée de notre l'organisation.
- **Réduction des erreurs** : Les formations aident les professionnels à mieux comprendre les risques associés à leur travail, à apprendre à les gérer et à réduire les erreurs pouvant survenir dans la gestion des situations complexes

**Un total de 21 journées soit 147 heures !**



➤ **La conduite des projets personnalisés dématérialisés**

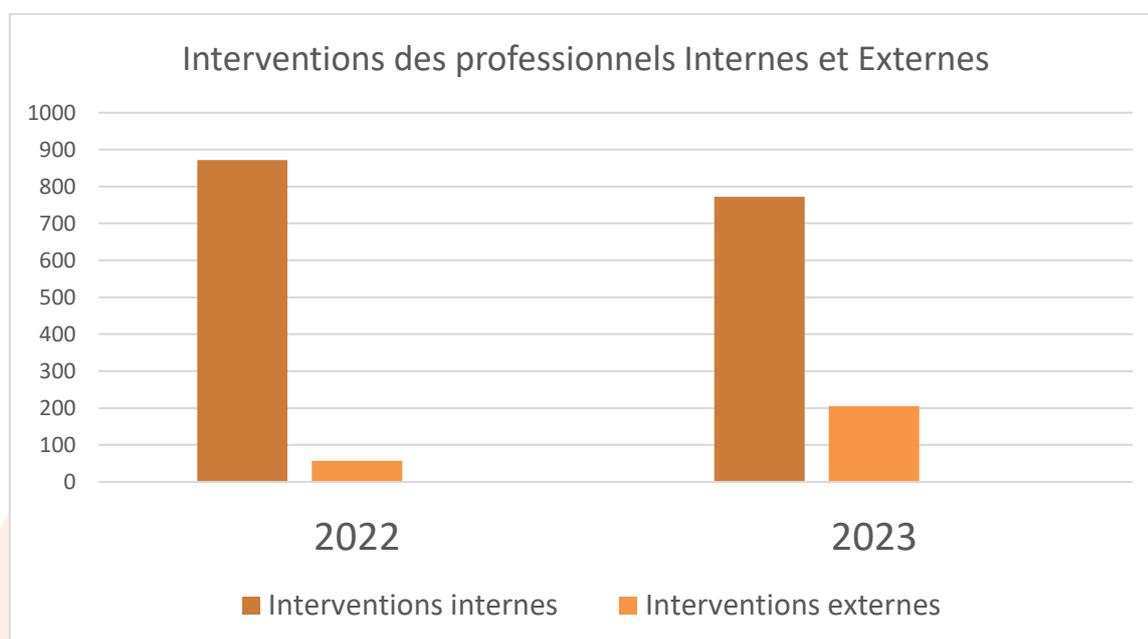


Le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) est un outil important dans le cadre d'un accompagnement en SAMSAH. Il permet de définir les objectifs et les actions à mettre en place pour répondre aux besoins spécifiques de la personne accompagnée. Depuis la mise en place du logiciel IMAGO (dossier unique de l'utilisateur dématérialisé), l'équipe s'est formée à de nouvelles pratiques dans la formalisation et la conduite des projets personnalisés. Le logiciel nous permet de mettre les projets sous différents statuts (en préparation, en cours ou clôturé). Ces statuts sont activés par chaque référent sous le contrôle des cadres, et permettent de clarifier la définition des objectifs à atteindre et l'adhésion de la personne accompagnée pour ensuite déployer les actions nécessaires.

Les principaux intérêts du PPA en SAMSAH sont les suivants :

- Personnalisation de l'accompagnement : Le PPA permet de construire une prise en charge sur mesure en fonction des besoins et des aspirations de la personne accompagnée.
- Définition des objectifs à atteindre : Le PPA permet d'identifier les objectifs à atteindre pour la personne accompagnée en termes d'autonomie, de développement personnel, de vie sociale, professionnelle, etc.
- Clarification des rôles et des responsabilités : Le PPA permet de préciser les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans l'accompagnement (la personne accompagnée, les professionnels du SAMSAH, les aidants, etc.).
- Évaluation régulière : Le PPA est un outil d'évaluation régulière qui permet de mesurer l'efficacité des actions mises en place et d'adapter l'accompagnement en fonction des résultats obtenus.
- Coordination des actions : Le PPA permet de coordonner les actions des différents intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne (professionnels de santé, professionnels du social, aidants, etc.).

**Les interventions programmées par les professionnels au service des projets personnalisés.**

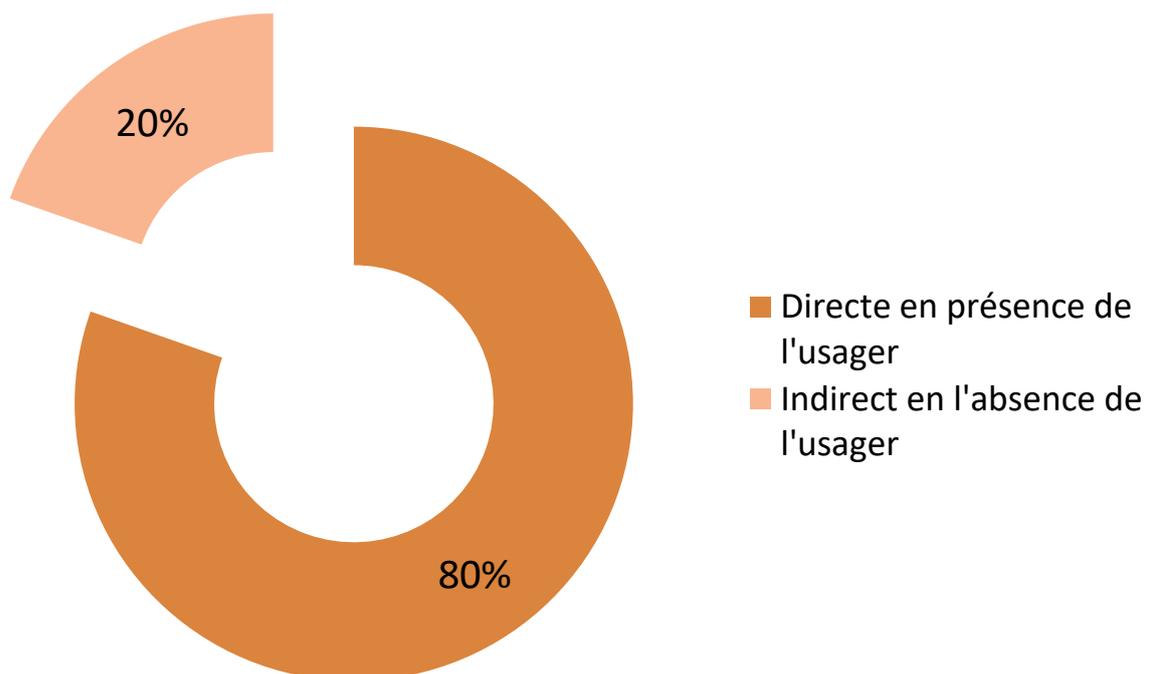


Cette année 2023 le volume global de nos interventions est en hausse, le volume des interventions internes a légèrement diminué au profit des accompagnements externes nettement plus nombreux.

Les interventions se font toujours majoritairement en interne soit par des rdv à domicile ou dans nos permanences d'accueil. Les accompagnements à l'extérieur se font lors d'accompagnements auprès des partenaires, des administrations, dans les magasins pour réaliser les achats du quotidien avec un soutien éducatif et parfois psychologique et vers les lieux de soins (consultation de médecins spécialistes à l'hôpital ou autre...)

Il faut aussi souligner la volonté des professionnels de proposer des interventions directes, c'est-à-dire avec et en présence de la personne accompagnée. On fait avec la personne et non pas à sa place. L'enjeu est de toujours positionner la personne accompagnée comme actrice et décisionnaire des actions qui la concerne. En somme c'est agir et accompagner l'autre dans l'exercice de sa citoyenneté.

### L'accompagnement en 2023, c'est 551 Interventions



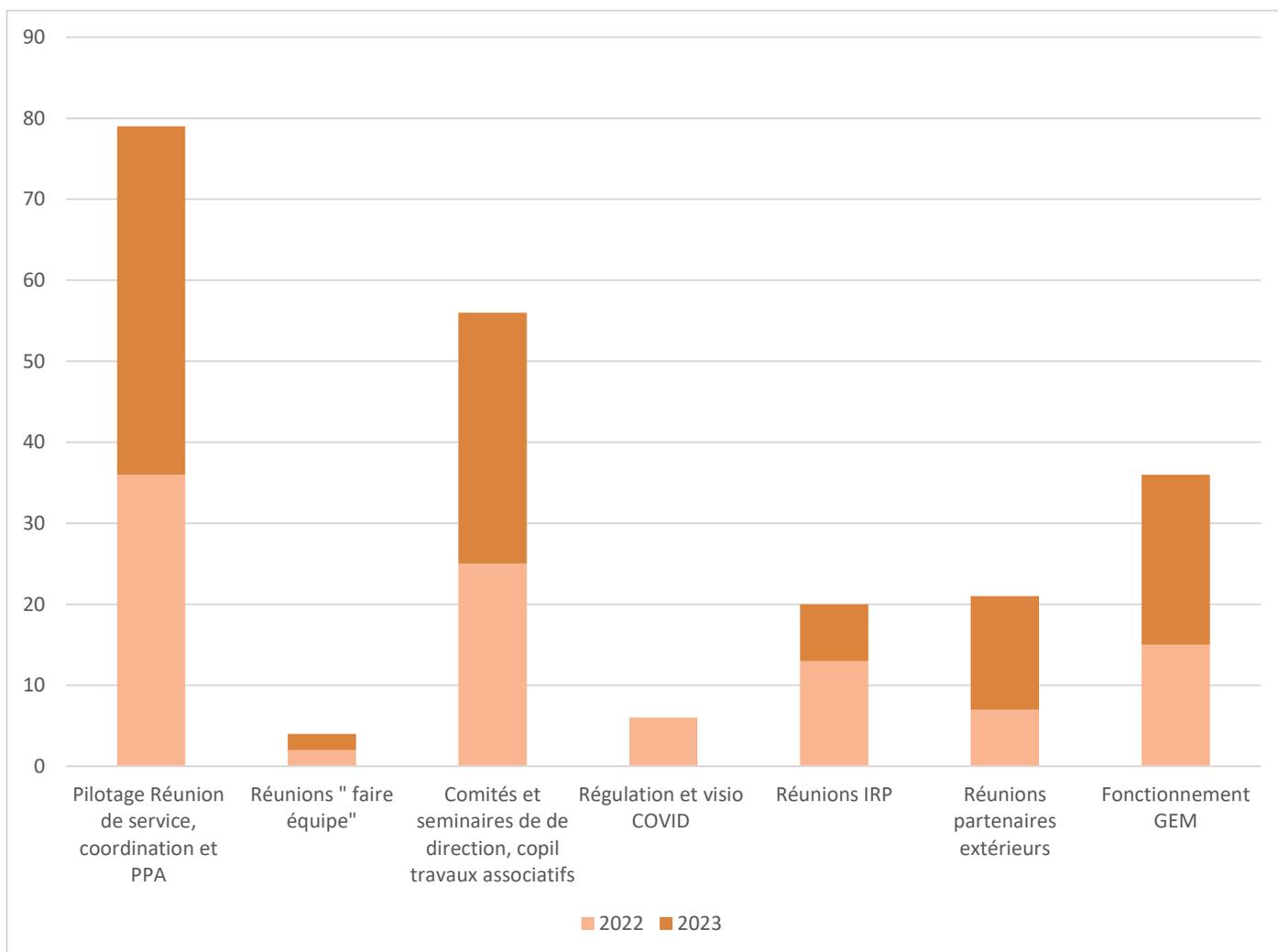
Ce volume des interventions de l'équipe du SAMSAH en 2023 pour l'ensemble des personnes accompagnées par le service, représente en moyenne **5.2 interventions par personne par mois**. Le volume des interventions baisse légèrement par rapport à l'activité 2022 (7 interventions par mois et par personne), cela s'explique par la vacance du poste de psychologue et d'infirmière sur une majeure partie de l'année.

Les interventions se réalisent soit dans le cadre de la situation sociale et professionnelle (gestion de l'habitat, du budget, de l'administratif, de la recherche d'emploi ou de la relation

avec son employeur) et aussi dans le cadre de la conduite et de la coordination du plan de soins (programmation et suivi des rendez-vous médicaux, la gestion des soins à domicile, l'accompagnement aux rendez-vous médicaux, la réalisation d'atelier d'éducation à la santé...).

Globalement l'équipe du SAMSAH aide à la compréhension des enjeux médicaux, soit par des actions d'éducation de sensibilisation et de prévention en santé, soit plus directement par un accompagnement individualisé de chaque personne accueillie.

➤ **L'activité des cadres :**



L'activité des cadres est toujours essentiellement centrée autour du pilotage des réunions de service hebdomadaires, ainsi que dans les réunions pilotées par la directrice générale. En effet cette année 2023, nous avons lancé les travaux autour de la formation et du déploiement du logiciel AGEVAL pour piloter la démarche d'autoévaluation prévu courant 2024. Les DUERP ont aussi été révisés, le livret d'accueil salarié a été créé et harmonisé pour l'ensemble des dispositifs de l'association ainsi que les fiches de poste.

Enfin, l'association s'ancre encore plus dans une dynamique d'ouverture et de coopération en devenant un membre actif de la Communauté 360 à l'échelle du département.

On note toujours la participation des cadres dans les différentes réunions extérieures ; ITEC MDPH, suivi VIA TRAJECTOIRE. Les réunions dédiées à la coopération inter associative PEP/APEI/LADAPT, APF France Handicap se poursuivent en 2023 avec la régulation du fonctionnement des unités habitat inclusif et SAVS SAMSAH et la création du DAPPH avec une ouverture en fin d'année..



Le fonctionnement du GEM (groupe d'entraide mutuelle) « l'ensemble Baralbin » qui est une association de personnes en situation de handicap psychique sur le territoire de Bar sur Aube mobilise aussi l'équipe de direction, avec en point d'orgue une inauguration très réussie en juillet 2023 devant les partenaires, les élus et la presse locale.



## 6. LE PARTENARIAT

La coordination des partenaires est d'une importance vitale pour notre SAMSAH qui rayonne au cœur d'un territoire très rural dans le sud du département de l'Aube. En effet, le SAMSAH travaille avec un large éventail de partenaires, tels que les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les organisations communautaires, les associations locales et les institutions publiques. La coordination de ces partenaires est essentielle pour assurer une prestation de services cohérente, efficace et efficiente aux personnes aidées.

Voici quelques raisons pour lesquelles la coordination des partenaires est si importante :

- **Amélioration de la qualité des services** : En coordonnant les partenaires, le SAMSAH peut mieux comprendre les besoins de chaque personne aidée, offrir des services adaptés à ces besoins et assurer une prestation de services de qualité.
- **Optimisation des ressources** : En travaillant ensemble, les partenaires peuvent partager des ressources, des compétences et des connaissances pour optimiser l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité des services. A ce titre nous mutualisons nos locaux entre les antennes de l'ESAT Champagne, les locaux du SAVS et du SAMSAH sans oublier le siège des PEP 10 à Troyes. Les communes locales telle que Vendevre nous permettent aussi de disposer ponctuellement des locaux du CMS.
- **Éviter les doubles emplois** : La coordination des partenaires permet d'éviter les doubles emplois dans la prestation de services, ce qui permet d'économiser du temps et des ressources.
- **Renforcer les liens communautaires** : La coordination des partenaires permet de renforcer les liens entre les différentes organisations et institutions locales, ce qui peut renforcer la communauté dans son ensemble.
- **Assurer la continuité des soins** : La coordination des partenaires est essentielle pour assurer la continuité des soins et la cohérence des services, en particulier lorsque plusieurs partenaires sont impliqués dans des prestations pour une même personne accompagnée.



## 7. LA DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité vise à améliorer la qualité des prestations proposées aux travailleurs en situation de handicap, en optimisant les processus et les pratiques du service.

La démarche qualité dans notre SAMSAH s'appuie sur l'implication de l'ensemble des acteurs, tant les personnes accompagnées que l'équipe éducative et les personnels administratifs et de direction. Elle repose également sur une écoute active des besoins et des attentes des usagers, ainsi que sur une culture de l'amélioration continue et de l'innovation.

Cette année 2023 et en collaboration avec l'ensemble des établissements PEP, nous nous sommes attachés à sélectionner et choisir un outil de pilotage de la démarche qualité afin de pouvoir répondre au calendrier de dépôt des autoévaluations prévu fin 2024. Il s'agit donc du logiciel AGEVAL auquel chaque direction s'est formée afin de pouvoir rapidement entrer avec les professionnels dans la démarche d'autoévaluation des 18 critères impératifs imposés par l'HAS.



 **ageval**  
*Vivez la qualité !*

De plus, toujours dans la perspective d'amélioration de notre établissement, un groupe de travail inter établissements pep10, travaille sur la thématique de la qualité de vie au travail. A ce titre cette année 2023, la définition de plan d'action pour la QVT a pu être coconstruit avec les équipes sur chaque établissement.

Les principaux objectifs de la démarche qualité dans notre SAMSAH sont de :

- Améliorer la satisfaction des personnes accompagnées
- Optimiser la sécurité, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ;
- Renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées par les professionnels ; (travail sur les fiches de poste et le livret d'accueil du nouveau salarié, poursuite des entretiens professionnels)
- Favoriser la transparence et la communication avec les usagers et les partenaires ;
- Respecter les normes et les réglementations en vigueur.

Le fonctionnement du CVS (conseil de vie social) est aussi un des leviers pour impliquer l'ensemble des travailleurs aux actions d'amélioration de la qualité.

### **Le Conseil à la Vie Sociale du Dispositif « Adultes » :**

Les Thématiques traitées en 2023 au CVS :

- ✓ Planning d'ouverture des antennes d'ESAT
- ✓ Aménagements des locaux / confort des travailleurs / personnes accompagnées
- ✓ Discussion autour de la politique d'investissement pour les machines dédiées à la production ainsi que pour les locaux de l'antenne de Proverville
- ✓ La qualité de vie dans l'établissement.
- ✓ Faire que le CVS soit représentatif de tous au dispositif « adultes »
- ✓ Le développement des temps conviviaux entre les deux antennes de l'SAT
- ✓ Le versement d'une prime d'intéressement aux travailleurs de l'ESAT
- ✓ Le développement d'instances d'expression des travailleurs de l'ESAT avec la direction de l'établissement



### **La QVT :**

En parallèle, cette année encore, le groupe de travail sur la qualité de vie au travail poursuit sa mission visant à permettre à chaque établissement ou service de l'association de dégager des pistes d'amélioration dans 6 grands domaines :

Relation au travail, climat social
Contenu du travail
Santé au travail
Compétences et parcours professionnel
Egalité professionnelle pour tous
Management participatif, engagement

C'est pourquoi sur l'année 2023, nous avons priorisé et planifié l'ensemble des pistes d'amélioration retenues pour programmer les travaux sur les 5 prochaines années

## 8. RAPPORT FINANCIER

### Commentaires sur les comptes administratifs

#### Commentaires Budgétaires ARS :

Résultat comptable : excédent de **75 495,28 €**

#### Les Charges

##### **Groupe 1 : déficit de dépenses de 2874.83 €**

Globalement les dépenses sont maîtrisées, à noter un léger dépassement des frais engagés dans le cadre de la mise en place des activités éducatives et de réhabilitation psychosociale.

##### **Groupe 2 : Déficit de dépenses de 40519.52 €**

Le déficit de dépense est dû à la vacance du poste d'infirmière jusqu'en octobre 2023, ainsi qu'à la vacance du poste de Psychologue sur toute l'année 2023. (Démission suite refus de l'obligation vaccinale).

##### **Groupe 3 : Excédent de dépenses de 79.53 €**

Pour les dépenses du groupe 3, les lignes sont maîtrisées puisque nous mettons tout en œuvre pour mutualiser les ressources (locaux, véhicules, matériels, etc.) avec le SAVS ce qui permet de maîtriser les charges structurelles affectées à ce groupe. A noter un dépassement significatif en maintenance suite à l'installation de nouveaux convecteur électriques basse consommation afin de réaliser des économies de chauffage.

#### Les Produits

**Groupe 1 : Un total 191112.75 €** : Dotation globale : 177050.75 € + l'obtention de Crédits non reconductibles à hauteur de 14062.00 €

##### **Groupe 2 : résultat nul 0 €**

A noter la fin de la participation financière forfaitaire de 30€ par mois par usager depuis la mise en place de la gratuité de l'accompagnement médico-social. (Application du nouveau règlement départemental de l'aide sociale aux adultes)

**Groupe 3 : Excédent de 7070.99 € (reprises de provision pour fonds dédiés et retraite )**

**Affectation de résultat excédentaire : + 75495.28 €**

Affectation du résultat ARS		
106856	Réserve compensation déficit	976.93
106857	Réserve compensations charges d'amortissements	81 643,02
115080	Financement mesure nouvelle projet thérapeutique	- 3495.06
115080	Financement mesure nr dossier usagers	- 3629.61
		<b>75495.28</b>

## Commentaires Budgétaires CD :

Résultat comptable : excédent de **19 153,68€**

### Les Charges

**Groupe 1 : Déficit de dépenses de 2216.70 €**

Maitrise des dépenses

**Groupe 2 : Déficit de dépenses de 16923.90 €**

Le déficit de dépense est dû à la vacance du poste d'infirmière sur 10 mois (recrutement en octobre) ainsi qu'à celui de Psychologue durant toute l'année 2023.

**Groupe 3 : Déficit des dépenses de 1299.39 €**

Les dépenses sont maîtrisées.

### Les Produits

**Groupe 1 : Dotation globale : 65195.61 €**

Dotation dans le cadre de la seconde année du CPOM

**Groupe 2 : résultat nul 0 €**

A noter la fin de la participation financière forfaitaire de 30€ par mois par usager depuis la mise en place de la gratuité de l'accompagnement médico-social. (Application du nouveau règlement départemental de l'aide sociale aux adultes)

**Groupe 3 : Déficit de produit de 50.20 €**

**Affectation de résultat excédentaire de + 19153.68 €**

Affectation du résultat conseil départemental		
106857	Réserve de compensation des charges d'amortissement	19153.68
		<b>19153.68</b>

# Conclusion et perspectives

En conclusion de ce rapport d'activité 2023, nous sommes fiers de constater que le Service d'Accompagnement MédicoSocial pour Adultes Handicapés (SAMSAH) des PEP10 a poursuivi sa mission avec dynamisme et implication pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Nous sommes particulièrement heureux de mettre en avant le projet de réhabilitation psychosocial via la mise en œuvre de nouveaux supports et porté par nos professionnels pour lutter contre l'isolement et la solitude des personnes en milieu rural et favoriser leur inclusion. Cette initiative témoigne de notre engagement en faveur du bien-être des personnes accompagnées et de notre volonté de proposer des prestations de qualité.

Nous tenons également à souligner la solidarité et la dynamique d'équipe qui ont permis de pallier aux absences de psychologue et d'infirmière dans notre service. Cette cohésion des équipes SAVS SAMSAH ESAT et GEM dans une logique de « dispositif pour Adultes » renforce notre capacité à répondre aux besoins des personnes accompagnées et à faire face aux défis que nous rencontrons.

Nous sommes également ravis de notre collaboration avec les acteurs de l'animation, du sport et du culturel dans le cadre des ateliers de médiation et de remédiation cognitive, qui a permis de proposer de nouvelles prestations pour répondre aux besoins spécifiques de nos usagers.

Enfin, nous sommes conscients des enjeux liés au vieillissement de la population que nous accompagnons et des défis que cela implique. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe a pu se former au vieillissement afin d'améliorer les réponses proposées et en vue de développer de nouveaux partenariats avec les acteurs de santé locaux et les services d'aide à domicile pour favoriser le maintien à domicile et même parfois pour palier à l'entrée en dépendance des plus vulnérables.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des professionnels du SAMSAH des PEP10 pour leur engagement et leur investissement tout au long de cette année 2023. Nous continuerons à œuvrer ensemble pour innover, en offrant des prestations de qualité aux personnes accompagnées et en mettant toutes nos forces vives pour contribuer à leur bien-être. Notre mobilité sur le territoire est aussi notre grande force.



## Nos perspectives pour 2024 ...

Les perspectives d'évolution pour le SAMSAH des PEP10 en 2024 sont multiples et ambitieuses.

- L'actualisation du projet d'établissement et de son articulation en dispositif SAVS SAMSAH. Ce travail permettra aux membres de l'équipe de mieux comprendre les enjeux de leur métier, de partager leur vision et de renforcer d'adhésion et l'engagement dans un projet commun. Ce travail sera aussi l'occasion de réinterroger nos pratiques et nos principes d'exercice tels que la conception de la référence éducative, le sens de la coordination, la conduite du projet personnalisé, l'ouverture et la coopération avec les acteurs du territoire.
- La mise en route de la démarche d'autoévaluation afin de tendre vers l'amélioration continue de la qualité. Cette évaluation de la qualité permettra de mesurer la performance des services fournis et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations, En évaluant la qualité des services, il sera possible de s'assurer que les droits des personnes accompagnées sont respectés, que leur dignité est préservée et que leur bien-être est recherché. La démarche d'évaluation démontrera aussi l'engagement de tous envers la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue.
- La révision de certains des outils de la loi 2002-2, à savoir, programmer la révision de notre règlement de fonctionnement et son suivi, ainsi que la refonte du livret d'accueil de l'utilisateur devenu obsolète.
- La poursuite démarche QVT, et la mise en œuvre et le suivi de son plan d'amélioration pluriannuel.
- Enfin, nous nous inscrirons encore dans la poursuite de la dématérialisation dans nos établissements et services. Il s'agit d'un processus qui vise à numériser et moderniser les méthodes de travail et les échanges d'informations au sein de ces structures dans une visée écoresponsable : après le dossier unique de l'utilisateur IMAGO, déployé en 2021, d'autres défis nous attendent tels que la messagerie de santé partagé, l'aide à l'accès au numérique pour tous ...

En somme, les perspectives d'évolution pour le SAVS des PEP10 en 2024 visent à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de handicap, en renforçant l'esprit d'équipe et d'adhésion à un projet de service actualisé, en incluant l'ensemble des personnels dans la démarche d'évaluation et dans la modernisation de nos outils et de nos pratiques professionnelles. Une année riche en travaux qui devra avant tout, servir de rampe de lancement vers une nouvelle dynamique institutionnelle.